

Procès-verbal

Séance du 30 Avril 2019

L' an 2019, le 30 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de Madame Lisiane MOREAU, Maire de Péault (Vendée).

PRÉSENTS : Mme Lisiane Moreau, MM Laurent Menanteau, Gérard Commarieu, Thibaud Renaudeau, Thierry Martin, Michel Papin, Anthony Poiraud, Marc-Henri Le Vaillant et Rodolphe Arneaud.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LIEVRE Valérie à M. RENAUDEAU Thibaud, M. ORGERIT Freddy à Mme MOREAU Lisiane

Absent(s) excusé(s): MM : ANGIBAUD Mickaël, GUILBAUD Laurent

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 9

Date de la convocation : 23/04/2019

Date d'affichage :

A été nommé(e) secrétaire : M. RENAUDEAU Thibaud

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 MARS 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 28 mars 2019 et n'émet aucune observation.

LISTE PREPARATOIRE DES JURÉS - TIRAGE AU SORT D'UNE PERSONNE SUR LA LISTE ELECTORALE

Afin de pouvoir établir la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2020, le Maire est tenu de procéder publiquement au tirage au sort d'une personne pour la commune de Péault à partir de la liste électorale.

Délibération n°2019_26: PARTICIPATION A LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE - MISE A JOUR DE LA CONVENTION

Mme le Maire expose au conseil municipal que le territoire est confronté depuis plusieurs années à la présence de nids de frelons asiatiques qui constituent un problème de santé publique du fait des risques de piqûres et un risque vis-à-vis de la biodiversité.

Afin de limiter la prolifération des frelons asiatiques, le conseil municipal a décidé par délibération du 15 septembre 2016 d'adhérer au Plan d'action de lutte collective contre le frelon asiatique proposé par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Vendée (FDGDON) et de participer en partie à la prise en charge des frais de destruction de nids chez les particuliers à hauteur de 50% avec un plafond de 100 euros (le solde étant à la charge du particulier).

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la FDGDON 85 est devenue POLLENIZ, structure régionale regroupant la FREDON Pays de la Loire et les FDGDON 44-85-72-53. Aussi, il convient de mettre à jour la convention signée en 2016 avec cette nouvelle structure. Le reste des conditions particulières de la convention demeure inchangé.

Après délibération à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve ladite convention présentée ci-dessus et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération n°2019_27: CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE - AMENAGEMENT DE SECURITE - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 05 JUIN 2018

Madame le Maire rappelle que par délibération du 05 juin 2018, le bureau d'études SAET - 33 Bd Don Quichotte 85000 LA ROCHE SUR YON, a été retenu pour les études de travaux d'aménagement de sécurité. Le contrat établi était décomposé en deux missions :

- Mission 1 : études d'avant-projet (AVP), montant forfaitaire et définitif : 850 euros HT
- Mission 2 : réalisation du DCE et suivi de travaux, taux de rémunération 5.50% du montant estimatif HT des travaux, soit un forfait de 5 500 euros HT.

Cette mission 2 concernait les travaux de la rue du Calvaire et rue Principale uniquement; 1^{er} secteur étudié pour un montant estimatif de travaux à 100 000 euros.

Après les différents travaux de la commission avec le bureau d'études et la réunion publique en début d'année, les travaux d'aménagement et de sécurisation du bourg ont été élargis à d'autres secteurs.

Ainsi, il est proposé d'annuler et remplacer le contrat initial, en y ajoutant une mission 3. Le contrat s'établirait tel que suit:

- Mission 1 : études d'avant-projet (AVP), montant forfaitaire et définitif : 850 euros HT

- Mission 2 : réalisation du DCE et suivi de travaux, taux de rémunération 5.50% du montant estimatif HT des travaux, soit un forfait de 5 500 euros HT

- Mission 3 : réalisation du DCE et suivi de travaux- parking/parvis du Cimetière, rue des Ecoles, route de Mareuil, rue de Mareuil, rue du Puits du Bois, chemin des Échardières, rue du Pré Clos et du Coteau Gourdon, taux de rémunération de 4.80% du montant estimatif HT des travaux (170 000 euros), soit un forfait de 8 160 euros HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Annule et remplace le précédent contrat de mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de sécurité, en date du 05 juin 2018;
- Approuve la proposition de contrat présenté ci-dessus du cabinet S.A.E.T, 33 Bd Don Quichotte 85000 LA ROCHE SUR YON, pour les travaux d'aménagement de sécurité, comme mentionné ci-dessus, soit un montant d'honoraires de 850 euros HT pour la mission 1 AVP, un montant de 5 500 euros HT (taux de rémunération de 5.50% du montant HT des travaux) pour la mission 2, et un montant de 8 160 euros HT (taux de rémunération de 4.80% du montant HT des travaux) pour la mission 3;
- Autorise Madame le Maire à signer tout document en lien avec cette décision.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération n°2019_28: CONVENTIONS SYDEV - AUTORISATION DE PASSAGE ET D'IMPLANTATION D'UN OUVRAGE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE ET D'ELEMENTS DE RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLICS

Dans le cadre des travaux d'effacement de réseaux de la rue du Calvaire par le Sydev, une autorisation de passage et d'implantation d'ouvrage de distribution publique d'électricité est nécessaire sur les parcelles communales concernées.

Mme le Maire présente la convention portant autorisation de passage et d'implantation d'éléments de réseaux d'éclairage publics sur murs ou façade et terrains privés et la convention portant autorisation de passage et d'implantation d'un ouvrage de distribution publique d'électricité pour la parcelle ZH 87.

Mme le Maire présente la convention portant autorisation de passage et d'implantation d'éléments de réseaux d'éclairage publics sur murs ou façade et terrains privés pour la parcelle C 577 (terrain devant le cimetière).

Après délibération, à l'unanimité des membres, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer les conventions présentées ci-dessus avec le Sydev.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

INFORMATIONS DIVERSES

- Don pour Notre-Dame de Paris : le conseil municipal ne souhaite pas s'engager au nom de la commune.

- Boîte à livres: Rodolphe Arneaud se charge du dossier.

- Bibliothèques itinérantes communautaires : après renseignement la bibliothèque itinérante de l'ancienne communauté communes Pays Nés de la Mer ne peut actuellement pas s'étendre sur de nouveaux territoires faute de moyens techniques. Un partenariat via la future nouvelle médiathèque sur Mareuil pourrait être envisagé.

- Travaux renforcement de ligne électrique: en raison de coupures électriques régulières dans le secteur du Bourg-aux-moines, des travaux de renforcement et d'enfouissement de ligne électrique d'ENGIE vont avoir lieu, à la charge du Sydev. Un administré a sollicité la commune pour permettre l'enfouissement de la

ligne Orange par la même occasion. Le montant estimé de cette demande est de 6 173 euros à la charge de la commune. En raison du caractère individuel de ces travaux (une seule habitation concernée), le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

- La visite de contrôle du système d'assainissement de la salle N.Meunier nécessite que toute la fosse et regards soient accessibles. Le conseil municipal valide le devis pour la mise en œuvre de rehausse avec plaques béton d'un montant de 825.31 euros TTC.

- Renonciation à acquérir la parcelle C 507.

- Parking communal à l'Aubraie : ~~pas de travaux pour cette année~~ (rectificatif : après vérification de l'état des lieux, devis à demander pour gravillonnage)

- Proposition de représentation théâtrale à l'occasion du 11/11 : la troupe Ecarquille se propose de venir bénévolement sur la commune pour une représentation théâtrale. La commune ne pouvant être organisatrice, la proposition sera transmise à une association locale pour tenir la caisse.

- Réunion de chantier (travaux effacement de réseaux rue du Calvaire) : lundi 20 mai 2019 à 14h30

Séance levée à: 22:30

En mairie, le 02/05/2019
Le Maire
Lisiane MOREAU